Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une assemblée consultative du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 9 mars 2020 à 19 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Alain Maher, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel, avait au préalable motivé son absence.

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, et le greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

2020-03-116

Premier projet de Règlement no 2455 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 et au Règlement sur les permis et certificats no 2225 afin d'ajouter des dispositions applicables aux conteneurs utilisés comme bâtiments servant à l'entreposage »

Le conseil procède à la consultation publique sur le projet de Règlement no 2455 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 et au Règlement sur les permis et certificats no 2225 afin d'ajouter des dispositions applicables aux conteneurs utilisés comme bâtiments servant à l'entreposage ».

Le maire demande à l'urbaniste, M. Vassili-Étienne Buruiana, d'expliquer le contenu du projet de Règlement no 2455 et les conséquences de son adoption.

Deux personnes sont présentes.

Aucune question sur le projet de règlement.

Les membres du conseil conviennent d'adopter le règlement lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2020-03-117

Premier projet de Règlement no 2456 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal »

Le conseil procède à la consultation publique sur le projet de Règlement no 2456 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223 et au Règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ».

Le maire demande à l'urbaniste, M. Vassili-Étienne Buruiana, d'expliquer le contenu du projet de Règlement no 2456 et les conséquences de son adoption.

Deux personnes sont présentes.

Aucune question sur le projet de règlement.

Les membres du conseil conviennent d'adopter le règlement lors d'une prochaine séance de ce conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Alain Maher, que l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire